

UNE VERITABLE FILIERE FORET-BOIS-LIEGE POUR LE MASSIF DES MAURES

*Valorisation des produits et sylviculture du chêne liège
Une dynamique autour d'une cartographie (PAT)*



En introduction : extrait de l'EDITORIAL de la revue « FORET MEDITERRANEENNE » édition spéciale suite aux journées techniques 2013 du Plan de la Tour.

Petit histoire du liège au Plan de la Tour, par Florence Lanliard Maire du Plan de la Tour.

« Le Plan de la Tour est l'une des communes du Massif des Maures où l'industrie du bouchon fut la plus développée et ce à partir du début du XIX ème siècle.

Cette production locale était en grande partie exportée par le biais de la célèbre foire de Beaucaire, créée en 1217 par le comte Raimond de Toulouse et qui draina durant des siècles des milliers de marchands venus de toute l'Europe et de la Méditerranée.

En 1836, trois fabriques emploient 39 ouvriers et au fil des ans cette activité lucrative continuera de se développer rapidement ; les agriculteurs vont trouver dans cette industrie une rémunération stable, surtout pour les femmes. Près de 2 000 paysans des Maures vont devenir des ouvriers spécialisés dans cette technique, nombre d'artisans et de petits entrepreneurs, des patrons influents.

Maire du Plan de la Tour de 1919 à 1941, Victorin Bransiec, mon bisaïeul, était à la tête d'une bouchonnerie employant plus de trente personnes.

Une délibération du Conseil Municipal de 1847 indique déjà que le commerce du bouchon étant « le plus important au Plan de la Tour », demande le classement en voie de grande communication la route de Vidauban à Sainte Maxime pour le transport des bouchons et du bois.

Le 16 janvier 1899, les fabricants du Plan de la Tour sont invités à présenter leur production lors de l'exposition universelle de 1900 à Paris.

En 1907, l'on recense encore sept fabricants employant 106 ouvriers.

La mécanisation, la concurrence de l'Espagne et du Portugal, l'absence d'adaptation aux techniques nouvelles mettront un terme à cette industrie au cours de la seconde guerre mondiale. »

Ces quelques éléments d'histoire, illustrent l'attachement naturel du territoire des Maures au liège et au chêne liège. Les éléments qui suivent décrivent l'effort déployé par les acteurs forestiers du massif pour tenter de redonner une utilité et une existence économique à cette essence si particulière et emblématique.

UN FEDERATEUR : Le Syndicat mixte du massif des Maures

1.1. Présentation

Le Syndicat Mixte du Massif des Maures, créé en juillet 2014, possède une vocation forestière prépondérante et assure une gouvernance locale.

Statutairement, il exerce de plein droit, en lieu et place des communes et EPCI qui la composent les compétences suivantes :

- **Mise en œuvre de la Charte Forestière de territoire du Massif des Maures**
- **Accompagnement des mesures de protection et animation des périmètres de biodiversité**

Le Syndicat Mixte du Massif des Maures se compose des membres suivants :

- **21 Communes :** Carnoules, Cavalaire sur Mer, Cogolin, Collobrières, Gassin, Gonfaron, Grimaud, La Croix-Valmer, La Garde-Freinet, La Môle, Le Cannet-des-Maures, Le Lavandou, Le Luc, Le Plan-de-la-Tour, Les Mayons, Pignans, Puget-Ville, Ramatuelle, Roquebrune-sur-Argens, Sainte-Maxime, Vidauban.
- **2 EPCI :** Communauté de Communes Cœur du Var, Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez

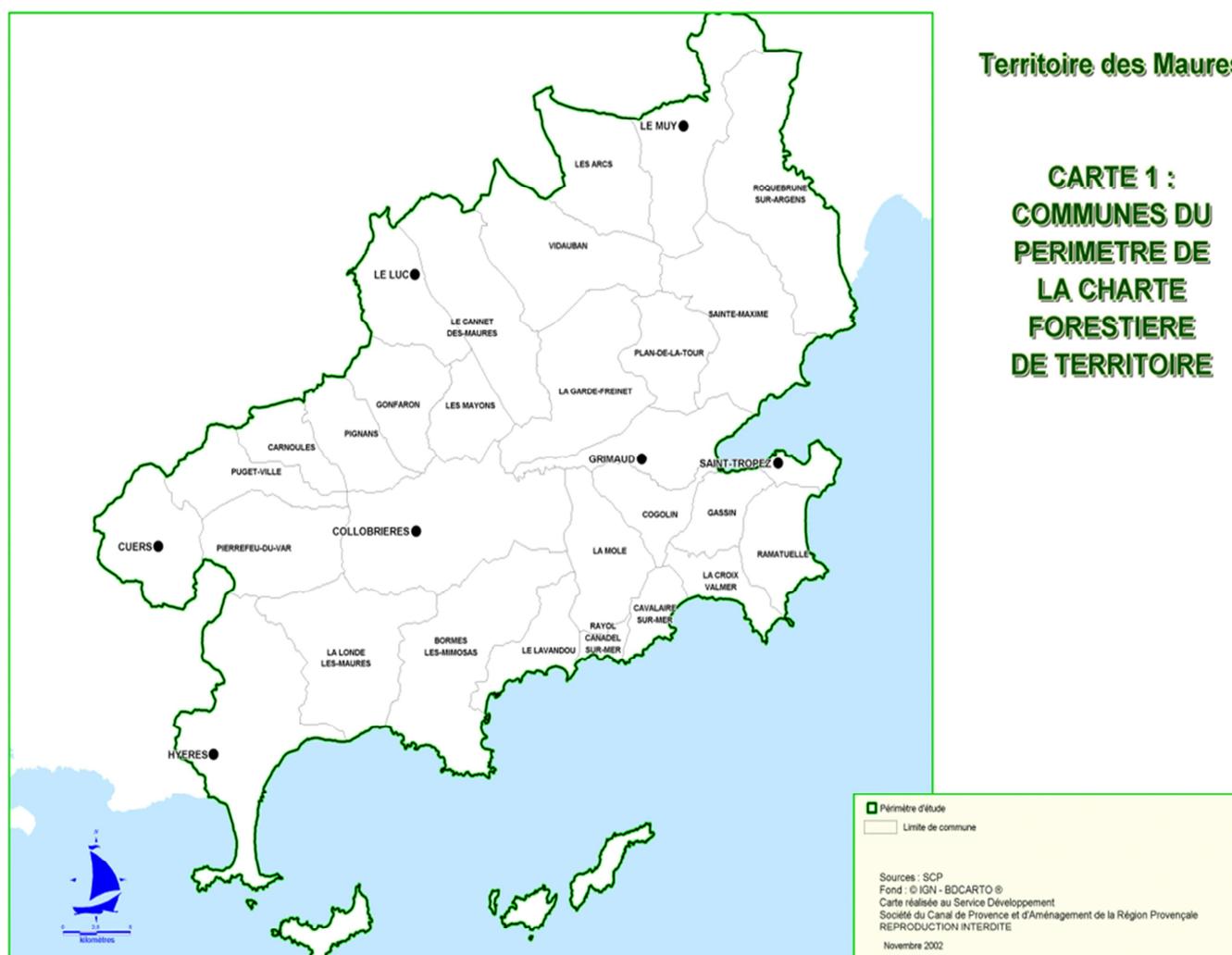
Au-delà de ses missions statutaires, le Syndicat Mixte du Massif des Maures est une structure qui permet de fédérer les partenaires institutionnels, techniques et associatifs afin de porter des actions forestières territoriales et intégrées.

A ce titre il assure des missions de :

- Porteur de projet unique (qui s'appuie sur les structures existantes) ;
- Concertation, coordination et animation (Les communes et les intercommunalités sont adhérentes pour permettre de travailler en réseau et en délégation de maîtrise d'ouvrage) ;
- Représentation (pour porter des actions intéressant l'ensemble du massif, et qui ne peuvent être pertinente qu'à cette échelle) ;
- Suivi-évaluation de projet et action ;

1.2 Le Territoire

Le massif des Maures, dans le département du Var, constitue une entité particulière et emblématique de 160 000 ha regroupant 30 communes. La forêt y occupe une place prépondérante, recouvrant plus de 68% du territoire (110 000 ha).



1.3 Les partenaires techniques du syndicat Mixte du Massif des Maures

- Les intercommunalités adhérentes : Communauté de Communes Cœur du Var et Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez ;
- Les institutions : CRPF, ONF ;
- Les associations : ASL de la Suberaie Varoise, Forêt modèle, Maures Bois Energie ;

2. UNE VERITABLE FILIERE FORET-BOIS- LIEGE POUR LE MASSIF DES MAURES

2.1. Le constat

Le Chêne-liège représente 40 000 ha de la surface forestière des Maures (36%). Ces peuplements particuliers (4 sites seulement en France) révèlent une absence presque totale d'aménagement et de gestion. Les densités excessives et l'absence d'éclaircies conduisent à des peuplements vieillissants et non renouvelés. Les suberaies (comme les châtaigneraies) sont des peuplements anthropiques, que l'homme doit entretenir et valoriser au risque de les voir disparaître. Malgré une extraction erratique du liège de reproduction (forte concurrence étrangère), des débouchés spécifiques peuvent exister comme le paillage, ou la production de granulés de liège pour l'isolation.

Le particularisme et les spécificités du massif des Maures, s'affirment d'abord avec l'essence emblématique du massif dont l'écorce possède des propriétés étonnantes et reconnues depuis toujours, **le chêne liège**.

Les handicaps du chêne liège :

- Une absence de maîtrise de la régénération et une absence de régénération constatée;
- Des problèmes sanitaires importants (platypus, sécheresse);
- Des arbres tordus et mal conformés, donc difficilement exploitables ;
- L'écorce (le liège) est une chance et un handicap (empêche une valorisation en bûche immédiate) ;
- L'écorçage traditionnel est une activité saisonnière, dans un marché occulte et non rémunérateur ;

2.2. Les actions

Les journées techniques du liège (démarche portée par l'association Forêt modèle en partenariat avec l'ASL de la Suberaie Varoise et l'Institut Méditerranéen du liège)

Un outil pour la connaissance du liège et la reconnaissance des acteurs du massif des Maures dans le petit monde méditerranéen du liège.

L'association Forêt méditerranéenne, les communes forestières du Var, l'AIFM, le CRPF-PACA, la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez, l'ONF, l'ASL de la Suberaie varoise, l'institut méditerranéen du liège, le Conseil Régional Provence Alpes côte d'Azur et enfin les entreprises locales Junqué liège et EGA sont partenaires de cette action.

Ces deux jours de colloque abordent plusieurs thèmes et font venir des représentants de l'ensemble des pays méditerranéens concernés par le chêne-liège : le Portugal, l'Espagne, l'Italie, l'Algérie, le Maroc, la Tunisie.

La deuxième édition, qui s'est tenu en 2013 avait pour thématiques :

- un tour d'horizon centré sur les diverses méthodes de régénération du chêne-liège ;
- Un focus sur la régénération artificielle des subéraies;
- Les débouchés du matériau liège ;
- L'intérêt d'une collaboration entre producteurs pour améliorer leur représentativité nationale et internationale.

Régénération du chêne liège (démarche portée par l'association Forêt modèle et l'ASL de la Suberaie Varoise)

L'association Forêt modèle de Provence, adhérente aux réseaux méditerranéen et international, développe, grâce à ses membres, un programme annuel d'actions sur son périmètre. Une des actions, vise à « mettre en place des placettes de régénération du chêne liège ». Celle-ci a débuté en 2014 par un inventaire des expériences de régénération. En parallèle, une étude bibliographique a été menée pour parfaire la réflexion et proposer les solutions qui semblent être les plus adaptées au massif des Maures. En tenant compte des résultats de l'étude et pour éventuellement compléter cette dernière, des placettes expérimentales seront implantées à partir de 2015.

Le but premier est de résoudre la problématique de la régénération dans les Maures. Il est apparu nécessaire dans un premier temps de faire un bilan des modalités expérimentées et préconisées sur l'ensemble de l'aire chêne-liège. Pour dans un second temps, se consacrer largement aux tentatives de régénération qui ont également été faites spontanément ou dans le cadre d'études menées par divers organismes sur le territoire des Maures.

La confrontation de ces deux niveaux de point de connaissances a pu mettre en évidence des paramètres qui n'auraient pas été pris en compte dans les expérimentations de régénération varoise et ainsi proposer des expériences complémentaires.

Sylviculture (démarche portée par l'ASL de la Suberaie Varoise)

Depuis 1990, l'ASL Suberaie Varoise (association syndicale libre de gestion forestière) travaille à la réhabilitation des suberaies. Ces travaux se concentrent sur le débroussaillage des sous-bois, l'exploitation des arbres surannés et va même jusqu'à équilibrer les densités d'arbres. Rapidement s'est posé la question de la régénération des suberaies au vu des peuplements trop clairs ou trop équiens qui ne présentaient pas de régénération naturelle.

Ce problème est commun à l'ensemble de l'aire du chêne-liège.

L'ASL s'est appuyée sur ses partenaires pour tenter de faire émerger des solutions de gestion forestière qui permettent d'intervenir sur les peuplements, soit en régénération, soit en éclaircie, dans le but de créer des peuplements d'avenir, susceptibles de produire du liège dans des conditions techniques et économiques acceptables dans les prochaines années.

Sylviculture et exploitabilité :

L'exploitation du chêne-liège a été mise en œuvre d'abord, dans le cadre d'une sylviculture de base qui consiste à couper les arbres morts ou dépérissant et oblige à retirer les bois infectés et parasités. Il est utile et nécessaire d'évacuer les bois morts ou dépérissant, porteurs des maladies qui affectent l'essence.

Aujourd'hui l'objectif est d'introduire de la sylviculture dans les peuplements, afin de :

- permettre la régénération de ceux-ci ;
- favoriser les éclaircies pour envisager une production de liège ultérieure dans de bonnes conditions.

Ce travail doit se faire dans le cadre d'une valorisation des produits de l'exploitation, pour devenir une pratique pérenne et durable. Ces travaux doivent s'autofinancer, sinon ils resteront marginaux et sans impact sur la suberaie.

La pratique se développe avec une mécanisation importante des différentes opérations d'exploitation qui permette de récolter des produits en réalisant des opérations financièrement viables.

C'est principalement la technique de l'arbre entier qui est utilisée. Les arbres sont déchiquetés sur place de dépôt et le broyat produit est valorisé en « paillage décoratif » pour les jardiniers.

Exploitation mécanisée du chêne liège (démarche portée par Maures Bois Energie, la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez et l'ASL de la Suberaie Varoise)

La technique d'exploitation présentée ci-dessous est le résultat de nombreux essais qui ont permis de définir les conditions de la rentabilité économique. Ce type d'intervention ne nécessite pas de financements extérieurs, elle représente une opération blanche pour le propriétaire.

Les différentes phases d'un chantier :

➤ Désignation des arbres :

Après accord du propriétaire, l'ASL Suberaie Varoise effectue un marquage de l'éclaircie.

➤ Une éclaircie nécessaire :

- Arbres jeunes et bien venant à une densité excessive ;
- Mauvaises conformations pour la qualité du liège ;
- Besoin d'un layonnage pour faciliter l'exploitation et l'entretien ;
- Accès facilité pour une levée de remise en production.

➤ Exploitation (bûcheronnage manuel ou mécanique) :

Plusieurs essais ont été réalisés pour simplifier au maximum l'exploitation et envisager une mécanisation. La mécanisation dans le chêne liège n'est pas une évidence. Cependant, pour une éclaircie forte elle simplifie le layonnage et garanti le passage du porteur ensuite. Handicap : pour amortir le déplacement de la machine, il faut réunir une quantité de bois importante.

Abattage mécanique d'arbres entiers : la technique prend forme.

Les grosses branches charpentières sont coupées ou cassées en préalable.

Le tronc est abattu, pas de façonnage.

Elles peuvent être rangées ensuite.

Les layons sont constitués.

Le débardage est facilité.

Cette mise en forme du peuplement prépare toutes les opérations ultérieures.

➤ Débardage mécanique au porteur :

- Les billons sont amenés en bord de route pour être repris par camion ;
- Les branches en toute longueur sont disposées sur une plateforme préparée à cet effet ;

Le débardage impose des déplacements volumineux. Le poids de matière est faible, mais compensé par une économie sur le façonnage.

Les bois sont rangés bords de piste.

Le choix de l'aire de stockage est stratégique il doit permettre ultérieurement le positionnement du broyeur et des camions d'évacuation.

➤ Broyage des branches sur parterre de coupe :

- Un broyeur à plaquette mobile est amené sur le parterre de coupe ;
- Les branches sont broyées et le broyat éjecté dans des caissons de grand volume ;
- Une noria de camion est mise en place pour évacuer au fur et à mesure les produits broyés sur le parc à bois ;



Le broyat de chêne liège est commercialisé en paillage décoratif. Environ 500 tonnes sont vendues annuellement, mais les quantités peuvent varier avec de gros marchés.

Exploitation traditionnelle du liège (démarche portée par l'ASL de la Suberaie Varoise)

La levée de liège est une opération qui reste manuelle et c'est un travail saisonnier très physique et souvent réalisé dans des conditions difficiles (chaleur, fourmis, végétation de maquis développée, pente,...). Du fait de l'abandon de gestion de ces suberaies, le Massif des Maures souffre d'une qualité réduite du liège et d'un manque de leveurs compétents et déclarés.

100 à 300 tonnes de liège sont exploitées chaque année dans le massif des Maures, avec une visibilité très réduite sur la part officielle de la part officieuse qui conduit régulièrement à des vols et des dégradations sur les arbres.

Ce n'est rien comparé aux milliers de tonnes qui ont pu être exploitées du temps des bouchonneries florissantes du Var au 19^{ème} siècle.

L'ASL Suberaie Varoise s'inscrit en opposition avec ces pratiques d'une autre époque.

Depuis 2012, elle a mis en place un partenariat économique avec l'entreprise française DIAM-Bouchage. Cette entreprise, basée à Céret, lui achète du liège de qualité réduite qu'aucune bouchonnerie traditionnelle ne prendrait ou pour un prix ne permettant pas de rentabiliser l'exploitation.

Ce partenariat conduit à la création du bouchon labellisé en liège du Var et offre pour le propriétaire une rémunération correcte de sa matière première tout l'assurant que le chantier de levée de liège, encadré par l'ASL Suberaie Varoise, est conduit dans de bonnes conditions responsables :

- techniques : leveurs compétents, pas de dégâts faits aux arbres,
- économiques : les entreprises qui lèvent, débardent et chargent le liège sont correctement payées,
- et juridiques : les entreprises sont déclarées et l'ensemble du chantier fait l'objet d'un contrat signé par le propriétaire, l'ASL Suberaie Varoise et les entreprises prestataires stipulant le rôle et la responsabilité de chacun.

Le manque de leveurs compétents locaux a obligé l'ASL Suberaie Varoise à faire appel jusqu'en 2014 à des savoir-faire étrangers. A partir de 2015, une formation à la levée de liège est mise en place avec le Centre forestier régional de la Bastide des Jourdans.

Cette formation est destinée à créer une équipe de leveurs locaux compétents qui seront directement sollicités pour honorer les commandes de l'ASL Suberaie Varoise.

En effet, l'ASL travaille sur d'autres pistes de valorisation du liège, notamment pour le liège de qualité mâle ou brulé que n'achète pas DIAM et qui nécessitent de le broyer préalablement à toute vente.

Broyer le liège levé rejoint donc les préoccupations de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez sur son projet de séparateur du bois et du liège.

Séparation liège et bois après déchiquetage (démarche portée la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez)

L'association Maures Bois Energie a réalisé plusieurs tests de séparation des deux produits qui constituent le broyat de chêne liège :

- le bois (pouvant être valorisé en plaquettes forestières);
- le liège (pouvant être destiné à l'isolation).

Des outils densimétriques ont été utilisés, ils ont donné des résultats satisfaisants. Ces expérimentations doivent permettre d'obtenir à terme, des éléments chiffrés et précis sur les temps de traitement, les coûts et les rendements ainsi que les destinations et prix des différents produits obtenus. La communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez a prévu pour l'année 2015 un investissement qui permettra de réaliser cette séparation. D'autres tests sont prévus pour qualifier le matériau liège obtenu par la séparation et pour identifier des méthodes d'utilisation de ce produit en isolation de bâtiments.

Le PAT (démarche portée par le Syndicat Mixte du massif des Maures et la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez)

Dès début 2011, la volonté d'un Maître d'ouvrage (la Communauté de Communes du Golfe de Saint tropez) de réaliser une étude qui pose des bases de connaissance des volumes de bois et de liège exploitables dans le massif des Maures.

Discussion avec l'IFFC (instance des communes forestières portant la dynamique PAT) pour adapter la méthodologie à la problématique locale et à l'enjeu chêne-liège ;

Dans la pratique (différentes phases de l'étude) :

- Données Bois Energie : Collecte et mise en forme des données sur les chaufferies, les plates-formes de stockage, les scieries et les entreprises du liège;
- Utilisation des données et les structures de données existantes (typologie CRPF) ;
- Adaptation de la méthodologie PAT à la problématique chêne-liège et au massif des Maures ;
- Réalisation d'une campagne de cartographie et de qualification de la desserte du massif (EGA) ;
- Réalisation d'un filtre cartographique des zones exploitables à partir de la desserte (CCGST) ;
- Prise en compte des travaux antérieurs sur le chêne-liège : utilisation et spatialisation de la typologie du chêne-liège (CRPF et EGA) ;
- Réalisation d'un modèle de calcul des volumes de bois et de liège à partir de la typologie du chêne liège (ASL) ;
- Traitement informatique de ces données grâce à « Syllogis », et mises en forme finale (IFFC).

Une base cartographique a été ainsi obtenue. Cette base est un outil qui doit évoluer et être alimenté par l'ensemble des partenaires du massif.

2.3. La démarche, les outils et les perspectives

Les objectifs :

- Améliorer et régénérer les peuplements de chêne liège;
- Valoriser les produits du chêne liège ;

Les axes de développement :

- Structuration de la filière bois et liège;
- Développement de techniques modernes d'exploitation ;
- Mise en place de techniques innovantes permettant une meilleure transformation (ou valorisation) des produits et sous produits ;
- Création de nouveaux débouchés ;
- Mutualisation des moyens pour une meilleure maîtrise du foncier et une plus forte mobilisation des produits;
- Conforter la connaissance et la reconnaissance du massif et de la filière.

• Le Syndicat mixte du massif des Maures

Le massif des Maures possède enfin une voix et une représentation politique. Maître d'ouvrage des actions ayant une portée sur le massif et son espace forestier. Il doit s'appuyer en cela sur le réseau de partenaires techniques et notamment sur les intercommunalités qui sont adhérentes.

-  Prochaines échéances : organiser les journées techniques du liège 2015, réunir tous les gestionnaires forestiers pour les unir autour d'un outil cartographique commun permettant de développer l'exploitation du chêne liège.

• Forêt modèle : un réseau, une dynamique, des connaissances

A la suite des journées techniques 2013 du chêne liège et du travail sur la régénération qui s'en est suivi, l'association continue d'être un relai indispensable avec les partenaires du réseau méditerranéen, qui sont tous

concernés par les problèmes du chêne liège. Ce réseau constitué, donne un éclairage particulier aux actions menées sur le massif, elle permet également un échange de connaissances et d'expériences fructueux.

- 🚧 Prochaines échéances : Mettre en œuvre les différentes expérimentations sur la régénération telles que définis à l'issue du point global sur les connaissances. Plusieurs modalités doivent être essayées.

• **L'ASL de la Suberaie Varoise**

L'ASL Suberaie Varoise agit comme un relai technique et d'expertise auprès des deux structures précédentes : elle peut faire profiter de son réseau dans les autres régions ou pays subéricoles, alimenter la base cartographiques pour les 10 000 ha de forêts qu'elle a en gestion et trouver des terrains privés d'expérimentation.

En parallèle, elle répond à son objectif premier de gérer et valoriser les forêts de ces 230 propriétaires adhérents.

- 🚧 Prochaines échéances : Contractualisation avec DIAM-Bouchage (50 tonnes) pour l'opération des bouchons « liège du Var », aider à la réalisation de la formation des leveurs de liège, aider à la réalisation des 3èmes journées techniques du liège, mener avec Forêt Modèle les expérimentations pour régénérer le chêne-liège, fournir du broyat de chêne-liège à Maures Bois Energie, augmenter les travaux à vocation d'amélioration des peuplements, mettre au point des techniques d'exploitation pour régénérer de vieux peuplements, poursuivre la recherche de débouchés pour le liège varois.

• **Un outil de gestion et de développement : L'ECOPOLE et son Parc à bois Maître d'ouvrage la Communauté de Communes du Golfe de Saint tropez**

Cet outil a été construit en priorité pour développer le bois énergie, cependant c'est à partir de ce site qu'est produit et vendu le paillage de liège de chêne liège.

La première étape de cette structuration locale a été initiée lors d'un appel à projet P.E.R, par la création d'un Parc à Bois sur la commune de la Mole. Cette structure qui s'étend sur 6 000 m², dispose d'un hangar de 400 m² qui permet d'assurer la disponibilité d'un combustible de qualité : la plaquette forestière.

Le parc à bois présente aussi l'intérêt de rassurer les différents maîtres d'ouvrages quant aux capacités du territoire à assurer l'approvisionnement des futures installations. De ce fait, c'est un formidable outil de communication et d'incitation qui dynamise toute la filière.

- 🚧 En complément des installations existantes doit se développer une unité de séparation du bois et du liège après déchetage. Cette unité de première transformation du granulats de liège doit ouvrir des perspectives de commercialisation vers les marchés d'isolation en matériaux « bio sourcés ». Des projets sont en cours avec Bâtiment Durable Méditerranéen et le Conseil Général du Var.

• **L'association « Maures Bois Energie » un outil partenarial**

Cette association administre et gère le Parc à bois (ECOPOLE). Elle regroupe sous forme de collège, des maîtres d'ouvrage des travaux D.F.C.I. ; des propriétaires ou gestionnaires de forêt ; des entreprises prestataires de services ; des utilisateurs et consommateurs.

Ses objectifs :

- Permettre une gestion et un développement durable de la forêt des Maures ;
- Développer et pérenniser la filière Bois-Energie à l'échelle du Massif des Maures, en constituant une offre locale des différents « Produits Bois » adaptés aux différents besoins ;
- Optimiser la mobilisation de la ressource et sa valorisation.

Dans ce cadre, chaque adhérent participe au fonctionnement du parc à bois dans son domaine de compétence et forme par là même l'embryon d'une véritable filière forêt bois sur le massif.

A tous les échelons de la filière bois énergie, l'association peut en effet proposer ses services compétents, qu'il s'agisse d'exploitation forestière ou de maintenance de chaufferie. Elle est donc aujourd'hui le principal acteur de la filière Bois Energie.

Elle est aussi et surtout, le principal artisan du développement de la sylviculture du chêne liège grâce aux techniques qu'elle a mis en place :

- Exploitation de chêne liège en arbre entier ;
- Commercialisation du broyat en paillage décoratif ;

🚧 Prochaines échéances : Proposer pour le marché de l'énergie, une plaquette forestière en chêne liège sans écorce. Organiser la commercialisation d'un liège de trituration issu d'une séparation mécanique.

• La filière énergie qui se structure

- ✓ La filière bois énergie classique : Fruit d'une volonté politique marquée et après un démarrage timide, le système de chauffage automatique au bois se développe dans les bâtiments publics du territoire des Maures, offrant une valorisation intéressante aux bois locaux. Environ 1000 tonnes sont consommées dans la périphérie du massif. Les petites chaudières concernées ouvrent des perspectives intéressantes pour la plaquette de chêne liège.
- ✓ Une opportunité pour les producteurs de bois : la concurrence qui s'instaure en PACA entre les différents acheteurs de bois de trituration. L'implantation de EON et de INOVA, qui sont de gros projets de cogénération permet d'espérer que les prix d'achat de la matière première vont évoluer à la hausse. Le massif doit se positionner pour répondre aux besoins des énormes projets en cours de construction. Les travaux dans le chêne liège vont pouvoir se développer.

• Une cartographie forestière héritée d'un Plan d'Approvisionnement Territorial

Les résultats obtenus par le travail du PAT sur le chêne liège ont été conservés sur un Système d'Information Géographique. Cet outil servira de base au travail collégial des acteurs forestiers du massif des Maures pour :

- Mobiliser des quantités de bois et de liège plus importantes ;
- Regrouper et animer les propriétaires fonciers ;
- Conserver la mémoire et l'expérience accumulée au cours des différents travaux menés ;
- Prévoir les investissements destinés à améliorer la desserte forestière ;

🚧 Le syndicat mixte est la structure adaptée et possédant la légitimité pour porter cette action et regrouper tous les acteurs forestiers du massif des Maures avec un objectif commun. Il doit prochainement mettre en route un groupe de travail qui va fédérer les forces vives autour de cet outil et mettre en place un cadre technique et administratif permettant à chacun de consulter et de renseigner cette base cartographique.

• Une professionnalisation de la filière par la formation

Aujourd'hui, même si le démarrage de la filière est convaincant, la montée en puissance prévue dans les prochaines années doit être accompagnée par un effort de formation, afin de faire face aux manques de structuration de l'activité forestière et de manque de compétences des opérateurs existants par rapport aux exigences futures du marché.

Avec déjà quelques créations d'emploi à son actif, ce secteur promet de devenir un fort générateur d'emplois locaux. L'implication des collectivités locales dans ce projet appuie cette ambition.

Le centre forestier de la Bastide des Jourdans et d'autres organismes de formations sont ou ont été sollicités en fonction des besoins qui naissent au fur et mesure de la montée en puissance des différentes actions menées dans le domaine forestier ou dans l'aval des filières.

- 🇫🇷 Prochaines échéances : Organisation d'un stage de formation de leveur de liège avec la Bastide des Jourdan. A plus long terme monter des formations exhaustives sur la sylviculture et les différentes formes de valorisation du chêne liège.

- **Des perspectives pour dynamiser les propriétaires forestiers**

Le développement de débouchés qui rentabilisent la gestion forestière est le seul levier capable de dynamiser les propriétaires aujourd'hui trop souvent dans l'attente de meilleures conditions économiques.

Au niveau de la forêt privée, qui couvre 80 % du massif des Maures, L'ASL Suberaie Varoise est l'outil de regroupement et de fédération de ces propriétaires forestiers privés.

Le Syndicat Mixte des Maures s'est donné pour objectif de rapidement inclure l'Office National des Forêts pour les forêts communales et domaniales dans l'ensemble de ces démarches de territoire.

En parallèle, des structures comme le Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Var et le Centre Régional de la Propriété Forestière veillent à ce que les périmètres de protection écologique en cours (Réserve Nationale, Parc National, Espace Boisé Classé, Site classé,...) ne viennent pas contraindre davantage la gestion forestière.

Conclusion

Faire des particularismes et des difficultés d'exploitation de cette essence une force.